



## **Malgré de bons résultats, l'État veut casser un outil informatique performant...**

Quand la Cour des Comptes enquête à charge sur les services informatiques aux Douanes et aux Finances Publiques...

**L**a commission des finances de l'assemblée nationale a diligenté une enquête auprès de la Cour des Comptes sur les investissements informatiques à la DGFIP et la DGDDI.

Cette dernière rappelle que ces 2 directions représentent plus du quart des dépenses et des effectifs informatiques de l'Etat, hors défense nationale.

La Cour des Comptes devait apprécier la stratégie et la politique en matière de SI, notamment en regard des objectifs de transformation de l'action publique.

La CGT a toujours affirmé que la haute tenue de l'outil informatique, garante d'un service publique de qualité et d'une confidentialité nécessaire du fait de la sensibilité des informations détenues (les données fiscales des contribuables, le développement d'outils stratégiques, la détention et diffusion de la statistique du commerce extérieur, etc) n'a été permise que par le développement d'un outil internalisé.

Pour la CGT, ce sont les investissements permis par une stratégie de développement autonome de l'informatique qui a pérennisé un système aujourd'hui efficace, souple et au service de tous.

L'analyse de la Cour des Comptes montre des contradictions importantes. Si elle admet la robustesse du système d'information et son coût modéré, elle s'évertue à démontrer ses faiblesses structurelles et son aspect vieillissant. Quand on veut piquer son chien, on dit qu'il a la rage !

Pour permettre des investissements supplémentaires, elle préconise des changements dans le pilotage et les méthodes de travail, mais également la mise en place d'un cadre stratégique pluriannuel et interministériel. Elle tient également à inscrire l'informatique de ces 2 directions dans un cadre interministériel. A ce titre, l'externalisation et les regroupements de structures sont de mise. La réduction du nombre de site est clairement évoquée. L'administration ne raisonne qu'en terme de réduction d'effectifs, jamais en terme stratégique.

En résumé, la Cour des Comptes préconise de dépenser plus pour moderniser des services en détruisant l'organisation qui avait permis de faire des économies. Ce que ne dit pas la Cour des Comptes, c'est un recours déjà énorme à la sous-traitance qui coûte une fortune à l'État (1000 euros/jour en moyenne par informaticien) et qui devrait aussi faire l'objet d'une étude. Ce recours à la sous-traitance, s'il peut s'entendre parfois sur des domaines techniques très pointus et ponctuels, doit être réduit à son minimum. L'encouragement à un recours massif de contractuels masque une réalité déjà bien dépensière.

La CGT a toujours soutenu que le succès de toute la filière informatique de la DGFiP et de la DGDDI a été porté par son organisation singulière.

Elle estime également que l'organisation «internalisée» de son informatique est garante de sa souplesse et de sa réactivité. Des cas d'externalisation au sein d'autres ministères ont parfois engendré des catastrophes, comme «Louvois» au ministère de la Défense.

La CGT s'étonne enfin de la volonté dogmatique d'abandon de logiciels pourtant robustes, alors que ce même type d'outils continuent d'être utilisés avec succès dans d'autres secteurs (comme dans le secteur bancaire par exemple).

Tenue par le programme CAP22, la Cour des Comptes ne tient plus compte du vrai potentiel d'une organisation efficace, sûre, et reconnue. Elle porte au contraire sa privatisation et le recours à l'externalisation dans son fonctionnement. Pour autant, elle n'en mesure ni les risques ni les coûts.

Pourtant le risque existe...

Dans la conduite de projet par exemple, il faut piloter 4 indicateurs : Coût Qualité Fonctionnalités et Délais. S'il faut absolument maintenir coût et délais comme il est stipulé dans le rapport, il faudra accepter de faire des compromis sur la qualité et le périmètre fonctionnel. Or, en terme de sécurité de données sensibles, nous ne saurions souffrir d'approximation.

La CGT est pourtant force de proposition sur l'informatique des administrations régaliennes de l'État, que ce soit pour garantir la sécurité des données, le développement des logiciels, l'assistance de proximité, la réactivité, le déroulement de carrière, la formation, l'attractivité, la maîtrise des coûts, etc

Ainsi, il faut :

- ▶ limiter l'externalisation, certes indispensable parfois, mais coûteuse, éloignée des missions informatiques régaliennes et non sécurisée ;
- ▶ développer l'internalisation, professionnaliser et renforcer les maîtrises d'ouvrage ;
- ▶ travailler le développement des applications en lien avec les agents de terrain ;
- ▶ rapprocher l'assistance informatique ;
- ▶ recruter massivement en interne, sous statut et par concours ou examen professionnel ;
- ▶ travailler à un véritable déroulement de carrière au sein des services informatiques ;
- ▶ élaborer un cursus de formation initiale et continue de qualité tout au long de la carrière ;
- ▶ créer les conditions d'attractivité des métiers informatiques au sein de nos administrations.

Si on ne veut pas tomber dans les travers d'autres ministères, tirons les enseignements de ce qui n'a pas fonctionné et travaillons ensemble à un véritable projet d'ensemble ambitieux, moins coûteux, pérenne, sécurisé et ultra-professionnel. Un vaste chantier doit être engagé, nous sommes prêts à y participer.

